

SOCIETE MINIERE DE MOKU-BEVERENDI « SMB »

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège Social : 1B4, Galerie Centenaire, Bld du 30 juin, Kinshasa/Gombe

NRC : KG/10274M Id. Nat. : 01-118-N61724E

République Démocratique du Congo



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2011 A KINSHASA

L'an deux mil onze, le douzième jour du mois de septembre, s'est tenue à Kinshasa, dans la salle de réunion du 1^{er} Etage de l'Immeuble Galerie Centenaire, située sur le Boulevard du 30 juin, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Minière de Moku-Beverendi Sprl.

Bureau – Présences – Procuration

Etaient présents ou représentés :

1. **LA SOCIETE MINIERE DE KILO-MOTO**, société par actions à responsabilité limitée de droit congolais, en sigle « **SOKIMO SARL** », née de la transformation de l'entreprise publique « **OFFICE DES MINES D'OR DE KILO-MOTO** », dont les statuts ont été authentifiés suivant l'acte notarié n° 0917/2010 établi en date du 23 décembre 2010 par Monsieur Vincent MOYA KILIMA, Directeur-Chef des Services de Chancellerie & Contentieux a.i. du Ministère de la Justice et Droits Humains à Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo et enregistrés sous le numéro 917 à 920 Volume VII, immatriculée au Nouveau Registre du Commerce de la Ville de Bunia sous le numéro NRC 2097, ayant son siège social à Bunia, District de l'Ituri, Province Orientale, et son siège administratif à Kinshasa, au numéro 15 de l'avenue des Sénégalais, commune de la Gombe, propriétaire de 3500 parts sociales de catégories A, soit 35% du capital social non-diluable, ici-représentée par Monsieur Yvon NSUKA ZI KABWIKU et Monsieur Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA, respectivement Président du Conseil d'Administration en fonction et Administrateur-Directeur Général Adjoint, tous nommés aux termes de l'Ordonnance présidentielle n°08/004/2008 du 12 janvier 2008 portant nomination des Membres des Conseils d'Administration des Entreprises Publiques, ci-après dénommée « **SOKIMO** » ;
2. **LA SOCIETE FERRO (Swiss) AG**, Société de droit Suisse, dont le siège social est établi à Hirschgasslein 30, CH-4010 Basel, et y enregistrée sous le numéro CH 00380310, représentée par Monsieur Pieter DEBOUTTE, Administrateur; ci-après dénommé « **Ferro (Swiss) AG** », d'autre part ;

L'Assemblée Générale Extraordinaires est présidée, de commun accord, par Monsieur Médard PALANKOY, Président du Conseil de Gérance de la Société Minière de Moku-Bévérendi Sprl.

Le Président de séance adresse un mot de bienvenue aux participants et nomme comme Secrétaire, Monsieur Yves KABONGO.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.

- L'Assemblée Générale désigne ensuite comme Scrutateurs Messieurs Michel Gabriel MOYOGO MOMBILI et Didier MBAYA .



Convocation, Quorum et Ordre du Jour

Après vérification des mandats, les Associés présents ou représentés, de commun accord, renoncent à toutes les formalités relatives à la convocation de l'Assemblée Générale de SMB Sprl, et constatent, en outre, qu'un bureau est régulièrement constitué d'une part, et que les deux Associés sont présents ou représentés, d'autre part.

Le quorum étant ainsi atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SMB Sprl peut valablement siéger et délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Adoption de l'Ordre du Jour

A la demande du Président, le Secrétaire de l'Assemblée présente l'ordre du jour suivant, lequel a été adopté :

1. Constitution du Conseil de Gérance de la Société Minière de Moku-Beverendi « SMB »
2. Fixation des droits et avantages des membres du conseil de gérance
3. Divers

Examen des points inscrits à l'Ordre du Jour

1. Constitution du Conseil de Gérance de SMB Sprl

Le Président informe l'Assemblée Générale des Associés que conformément à l'article 9 des Statuts il est prévu la constitution d'un Conseil de Gérance composé de huit (8) membres dont trois (3) sont désignés par SOKIMO, y compris le Vice-président et cinq (5), désignés par FERRO SWISS AG, y compris le Président.

Les Associés font les propositions suivantes :

FERRO SWISS propose les personnes suivantes :

- Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS, Président
- Monsieur Pieter DEBOUTTE, Membre
- Monsieur Yves B. KABONGO, Membre
- Monsieur Eddy WAIDERGOREN, Membre
- Monsieur Didier MBAYA BAMWANYA, Membre

SOKIMO propose les personnes suivantes:

- Monsieur Willy BAFOA LIFETA, Vice-Président
- Monsieur Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA, Membre
- Monsieur Michel Gabriel MOYOGO MOMBILI, Membre

Après échange des vues, il a été pris la résolution suivante :

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a signature with the number '2' next to it.

Résolution n°01/12.9.2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SMB Sprl nomme au Conseil de Gérance, sur proposition des Associés, les personnes ci-après:



- 1) Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS, Président
- 2) Monsieur Willy BAFOA LIFETA, Vice-Président
- 3) Monsieur Pieter DEBOUTTE, Membre
- 4) Monsieur Yves B. KABONGO, Membre
- 5) Monsieur Eddy WAIDERGOREN, Membre
- 6) Monsieur Didier MBAYA BAMWANYA, Membre
- 7) Monsieur Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA, Membre
- 8) Monsieur Michel Gabriel MOYOGO MOMBILI, Membre

2. Fixation des droits et avantages des membres du conseil de gérance

A ce sujet, le Président informe les Associés qu'ils doivent fixer le taux mensuel des émoluments pour les membres du Conseil de Gérance.

Après échange des vues, il a été pris la résolution suivante :

Résolution n°02/12.9.2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SMB Sprl arrête le montant de 12.000 USD par an, soit 3.000 USD trimestriel à titre d'émoluments pour chaque membre du Conseil de Gérance.

3. Divers

- **Changement de nom de l'Associé Ferro Swiss :**

Le Président informe les Membres du Conseil de Gérance du changement du nom de l'Associé **Ferro (Swiss) AG** qui devient **MOKU GOLDMINES AG**, pour des raisons stratégiques.

Résolution n° 03/12.9/2011

L'Assemblée Générale prend acte du changement de nom de l'Associé Ferro (Swiss) AG qui désormais devient MOKU GOLDMINES AG.

Ainsi, à la suite de ce changement de dénomination, l'Assemblée Générale décide des modifications subséquentes dans le Contrat d'Association du 16 avril 2011 et dans les Statuts de la Société Minière de Moku-Beverendi sprl.

Plus rien n'étant resté à l'ordre du jour, l'Assemblée prend la résolution suivante :

Résolution n°04/12.9/2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SMB Sprl donne tous pouvoirs à Maître PALANKOY pour faire notarié le présent procès-verbal, le déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de Kinshasa, procéder à l'inscription complémentaire au nouveau Registre de Commerce et en faire la publication au Journal Officiel.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a signature with the number '3' next to it.

Vote des Résolutions

Toutes les résolutions récapitulées ci-dessus ont été votées à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

Commencée à 11h00, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SMB Sprl est levée à 12h30'

Ainsi fait à Kinshasa, le 12 septembre 2011.



Pour SOKIMO

Yvon NSUKA ZI KABWIKU
Président du Conseil d'Administration

Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA
Administrateur Directeur Général Adjoint

Pour FERRO (SWISS) AG

Pieter DEBOUTTE
Administrateur

Le Bureau

Médard PALANKOY LAKWAS
Président

Yves B. KABONGO
Secrétaire

Didier MBAYA BAMWANYA
Scrutateur

Michel Gabriel M. MOMBILI
Scrutateur

En annexe, la liste des présences.



LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 SEPTEMBRE 2011

Monsieur Yvon NSUKA ZI KABWIKU Président du Conseil d'Administration	
Jean Chrysostome VAHAMWITI MUKESYAYIRA <i>Administrateur Directeur Général Adjoint</i>	
Monsieur Pieter DEBOUTTE Administrateur	

LISTE DES INVITES A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 SEPTEMBRE 2011

Maître Médard PALANKOY Président du Conseil de Gérance	
Monsieur Yves KABONGO Secrétaire	
Monsieur Michel G. MOYOGO MOMBILI Scrutateur	
Monsieur Didier MBAYA BAMWANYA Scrutateur	



ACTE NOTARIE

L'an **deux mil onze**, le **treizième** jour du mois de **Septembre** *****
Nous soussignés **Jean A. BIFUNU M'FIMI**, Notaire de District de Lukunga, ville de Kinshasa et y résidant,
certifions que le **P.V. de l'AGE de la société MINIERE DE MOKU-BEVERENDI**, en sigle "**SMB SPRL**" du
Septembre 2011, dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par :

Maître Médard PALANKOY, résidant à Kinshasa, Immeuble Inter FINA n° 9, Boulevard du 30 Juin,
Commune de la **GOMBE** *****

Comparaissant en personne en présence de Madame **NYEMBO FATUMA Marie** et Monsieur **Pascal MBUYI KABUNDI** ***
Agents de l'Administration résidant tous deux à Kinshasa, témoins instrumentaires à *
ce requis réunissant les conditions exigées par la loi. *****

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous Notaire au comparant et aux témoins *****
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il
est dressé renferme bien l'expression de la volonté de ses mandats, qu'ils sont seuls responsables de **
toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité de l'Office **
Notarial ainsi que du Notaire. *****

En foi de quoi les présentes ont été signées par nous Notaire, le comparant et les témoins revêtus du ***
sceau de l'Office Notarial de la Ville de Kinshasa *****

SIGNATURE DU COMPARANT

Me Médard PALANKOY

SIGNATURE DU NOTAIRE

Jean A. BIFUNU M'FIMI

SIGNATURE DES TEMOINS

NYEMBO FATUMA Marie

Pascal MBUYI KABUNDI

DROITS PERCUS : Frais d'acte : 46.250 FC *****
Suivant quittance n°BV **840190** en date de ce jour *****
ENREGISTRE par nous soussignés, ce **treize septembre** de *****
L'an **deux mil onze** à l'Office Notarial de la ville de Kinshasa *****
Sous le numéro **008 Folio 27 - 32 Volume I** *****

LE NOTAIRE
Jean A. BIFUNU M'FIMI



Pour expédition certifiée conforme *****
Coût : **2.900 FC** *****
Kinshasa, le **13 Septembre 2011** *****

LE NOTAIRE
Jean A. BIFUNU M'FIMI

01200531